

Département de l'Aisne

\*\*\*

Arrondissement de

Saint-Quentin

\*\*\*

Canton de Bohain

\*\*\*

Commune de

**SEBONCOURT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2011

**Présents** : Monsieur Gérard FEUILLETTE, Président,  
Mesdames Sylvie DUBOIS, Valérie DESSENNE.  
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Frédéric BRENOT, François LEFEVRE,  
Bernard GLADIEUX, Dominique MINCHEZ, Alvaro GONCALVES.

**Absents excusés** : Madame Cathy LEMAIRE, Mrs Jean-Francis BOULANGER, Jean-Michel BOUCHEZ,  
Jean-Bernard VENET.

**Absente non excusée** : Madame Viviane VENET

**Secrétaire** : Monsieur Alvaro GONCALVES.

Date de convocation : 4 avril 2011

Le compte rendu de la séance du 26 janvier 2011 est approuvé.

#### COMPTE DE GESTION 2010

Le conseil municipal n'émet aucune observation ni réserve sur le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2010.

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le compte administratif 2010 est approuvé à l'unanimité comme suit :

##### INVESTISSEMENT :

Dépenses	: 286 398, 96 €
Recettes	: 156 435, 10 €
Déficit exercice	: - 129 963, 86 €
Excédent antérieur reporté	: 120 927, 43 €
<b>Déficit de clôture</b>	<b>: - 9 036, 43 €</b>
<u>Reste à réaliser</u> recettes	: 0, 00 €
dépenses	: 14 483, 00 €

##### FONCTIONNEMENT :

Dépenses	: 650 156, 75 €
Recettes	: 884 176, 19 €
Excédent exercice	: 234 019, 44 €
Excédent antérieur reporté	: 225 233, 12 €
<b>Excédent de clôture</b>	<b>: 459 252, 56 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>: 450 216, 13 €</b>

AG

Le résultat de fonctionnement 2010 soit 459 252, 56 € est affecté comme suit pour 2011 : 23 519, 43 € en section d'investissement et 435 733, 13 € en section de fonctionnement.

### TRAVAUX 2011

Le conseil municipal entérine cette liste des principaux travaux à effectuer en 2011 :

- Enrobés coulés à froid rue de la Vallée pour lesquels est sollicitée une subvention au titre du FDS 2011 de 31 % du montant HT,
- Trottoirs rue de la Vallée (constructions neuves),
- Chéneaux église,
- Toitures salle musique, chorale et logement cour salle des fêtes,
- Muraille derrière le columbarium et escalier,
- Consolidation des poutres soutenant le plancher haut du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie, dépose des carreaux du sol du grenier,
- Aménagement local des anciens en local pour les archives,
- Portes coupe feu à l'école suite à la visite de la commission de sécurité,
- Acquisition d'un fourgon d'occasion en remplacement du Trafic, d'une lame pour la neige, d'un godet pour le tracteur.

Des subventions au titre du CDDL et de la DETR seront sollicitées pour une partie de ces travaux.

### VOTE DES 3 TAXES

Les taux pour l'année 2011 ne sont pas modifiés et sont votés comme suit :

- ⇒ Taxe d'habitation : 9,68 %
- ⇒ Taxe sur le foncier bâti : 12,29 %
- ⇒ Taxe sur le foncier non bâti : 20,78 %

### BUDGET PRIMITIF 2011

Le budget primitif 2011 est voté comme suit :

#### INVESTISSEMENT

Déficit reporté	:	9 037,00 €
Reste à réaliser dépenses	:	14 483,00 €
Dépenses	:	556 491,00 €
Recettes	:	580 011,00 €

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	:	1 246 232,00 €
Recettes	:	1 246 232,00 €

### SUBVENTIONS DIVERSES

Sont allouées les subventions suivantes au :

- **CASOC** : 1 076 € (1 € par habitant)
- **Restos du cœur** : 100 € (7 pour, 1 abst, 2 contre)
- **Coopérative scolaire** :
  - ⇒ Voyage à Nausicaa (classes de CE1 et de CE2-CM1) le 17 mai.  
Subvention de 560 € représentant 70 % du coût du transport.
  - ⇒ Voyage au zoo de Maubeuge (classe de TPS-PS et de MS-GS) le 24 mai.  
Subvention de 280 € représentant 70 % du coût du transport.

AC

Sont rejetées les demandes suivantes :

- association « **Les Archers** » pour participation de 3 membres aux championnats de France (près de Marseille) et à Chirac (Lozère) : 5 contre, 2 abstentions, 3 pour.
- **Souvenir Français** qui sollicitait une subvention de 150 € : 10 contre.

#### **7) ADHESION A LA MISSION « ARCHIVES » DU CENTRE DE GESTION**

Le Maire rappelle que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales.

Il est autorisé à signer les conventions avec le centre de gestion de l'Aisne pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant qualifié, qui sera chargé du classement des archives.

#### **8) DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN A L'USEDA**

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Saint-Quentin à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA).

#### **AFFAIRES DIVERSES**

- Le Maire donne lecture du courrier adressé par Mr et Mme Marc VATIN portant réclamation pour les travaux effectués rue du Four.  
Il répond que ceux-ci ont été réalisés en respectant les limites privées et publiques, notamment à la demande de Monsieur Vatin.  
Il n'est aucunement question de poser un enrobé sur la partie privée face à son habitation et son entrée de cour. La commune n'intervient pas sur le domaine privé des administrés.  
Monsieur le Maire n'a pas apprécié d'être apostrophé en public et dorénavant, il ne répondra plus à aucune question ou sollicitation de la part de Monsieur Vatin sur ce sujet.
- Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la révision du schéma départemental de coopération intercommunale, les villes de Fresnoy le Grand et de Bohain réfléchissent à l'éventualité d'un retrait de la communauté de communes du Vermandois, afin de créer leur propre communauté avec les communes du canton qui souhaiteraient les suivre à condition qu'il y ait une continuité territoriale. Dans l'immédiat, des analyses financières sont nécessaires, afin de s'assurer de la pérennité d'un tel projet et de la constance des attributions de compensation.

La séance est levée à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,



POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le 12 avril 2011,  
Le Maire,  
Gérard FEUILLETTE



